

BCÉZ  Formation

Vivez l'expérience

de la réussite



PROGRAMME DE FORMATION DE PRÉVENTION

« Analyser un accident de travail »

V3 NOVEMBRE 2023

OBJECTIF

La formation « analyser un accident de travail » a pour objectif de permettre à tout acteur de la prévention de l'entreprise de comprendre la pluri causalité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention :

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.



PSH

Adaptation Handicap



Durée

14 H



Nombre de participants

De 3 à 8 PERSONNES



Public

**ENCADRANT, MEMBRES CSE
DÉSIGNÉ COMPÉTENT
ACTEUR PRÉVENTION**



Pré requis

**« acquérir des bases de la
prévention des risques
professionnels » de l'INRS**

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est réalisée par un formateur qualifié et expérimenté en prévention et en formation.

Plusieurs thématiques seront abordées telles que :

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La construction et le suivi du plan d'action.

1ère Partie



0H15

Présentation de la formation et de son organisation

- Présentation de la formation, des outils mis à disposition auprès des participants;
- Enoncé des différentes méthodes pédagogiques utilisées ;
- Présentation de l'objectif et du contenu de la formation ;
- Présentation des conditions de validation de l'apprenant avec les différents indicateurs de réussite.

2ème Partie



4H30

Maîtriser les principes de l'analyse AT

3ème Partie



2H30

Identifier et remonter les informations par analyse AT/MP

4ème Partie



1H20

Organiser les faits pour identifier les causes

5ème Partie



1H05

Proposer des mesures de prévention agissant sur les différentes causes

6ème Partie



0H50

Hiérarchiser les mesures proposées selon les critères

7ème Partie



0H50

Rédiger un plan d'action

8ème Partie



1H10

Intégrer l'analyse d'AT dans la démarche de prévention

9ème Partie



0H15

Bilan de la formation

- Retour sur la réalisation des objectifs visés de la formation ;
- Projection pour aller plus loin sur la prévention pour l'entreprise ;
- Satisfaction de la formation.

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis, la présence à l'ensemble de la formation ainsi que la réussite au test de compétence.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports sur vidéo projecteurs (Photos, vidéo, powerpoint)
- Etudes de cas
- Mise en questionnement
- Exercices d'application
- Travaux en groupe et sous-groupes
- Utilisation d'outils d'analyse
- Quiz interactif

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

L'article L4121-1 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1 - Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2 - Des actions d'information et de formation ;
- 3 - La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. (Source Légifrance)

SUITE DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le comité procède, dans le cadre de sa mission d'enquête en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel, à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'article 6.



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

BCE2M Formation

4 rue du coteau – 70190 RIOZ



bce2mformation@gmail.com



www.bce2mformation.com

BCE2M Formation
*Vivez l'expérience
de la réussite*